

## SEANCE DU 29 mars 2014

L'an deux mille quatorze, le 29 mars à 8 heures30, les membres du conseil municipal de la commune de Haucourt, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mesdames **AUGUSTE** Pascale, **BERNARDIN** Audrey, **LAMBERT** Stéphanie, **PINCHOT** Patricia et Messieurs **BAILLON** Michel, **DEBARGE** Mathieu, **INGLARD** Laurent, **LE CLEZIO** Yvon, **LEFEBVRE** Bruno, **PROASKAT** Jean-Luc, **SURY** Pascal

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame **BENARD** Evelyne, maire sortante, qui, après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés au procès verbal des élections et a déclaré installer Mesdames **AUGUSTE** Pascale, **BERNARDIN** Audrey, **LAMBERT** Stéphanie, **PINCHOT** Patricia et Messieurs **BAILLON** Michel, **DEBARGE** Mathieu, **INGLARD** Laurent, **LE CLEZIO** Yvon, **LEFEBVRE** Bruno, **PROASKAT** Jean-Luc, **SURY** Pascal dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. **BAILLON** Michel, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur **SURY** Pascal

### **Election du Maire :**

Le président, après avoir donné lecture des articles L2122-4, L2122-7, et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L2122-4 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de bulletins :	11
Bulletins blancs ou nuls :	1
Suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6

Monsieur **INGLARD** Laurent →10 voix ; est proclamé Maire et est immédiatement installé.

### **Création des postes d'adjoints sous la présidence de Monsieur **INGLARD** Laurent, Maire :**

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci n'excède 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints.

Le Conseil Municipal décide la création de 2 postes d'adjoints

### **Election des Adjoints :**

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du 1<sup>er</sup> adjoint.

### **Election 1<sup>er</sup> adjoint -**

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Nombre de bulletins : 11  
Bulletins blancs ou nuls : 2  
Suffrages exprimés : 9  
Majorité absolue : 5

Madame AUGUSTE Pascale → 9 voix ; est proclamée 1<sup>er</sup> adjointe et est immédiatement installée.

### **Election 2<sup>ème</sup> adjoint -**

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Nombre de bulletins : 11  
Bulletins blancs ou nuls : 0  
Suffrages exprimés : 11  
Majorité absolue : 6

Monsieur LE CLEZIO Yvon → 11 voix est proclamé 2<sup>ème</sup> adjoint et est immédiatement installé.

### **Indemnités de fonctions au Maire :**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2123-20 et suivants du CGCT.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonctions versées au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres présents et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités effectif des fonctions de maire à :

17% de l'indice 1015.

### **Indemnités de fonctions aux Adjoints :**

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres présents et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités effectif des fonctions d'adjoints à :

6.60% de l'indice 1015 pour le 1<sup>er</sup> adjoint

Pas d'indemnités pour le 2<sup>ème</sup> adjoint

### **Liste des commissions et établissements rattachés à la commune**

#### **Commission d'Appel d'Offres (CAO):**

Président le Maire + 3 titulaires + 3 suppléants

##### Titulaires

Laurent INGLARD

Michel BAILLON

Jean-Luc PROASKAT

##### Suppléants

Bruno LEFEBVRE

Patricia PINCHOT

Pascal SURY

#### **Commission communale des impôts directs (CCID) :**

Président le Maire + 6 titulaires + 6 suppléants (Réunions dans la journée)

Commune comptant plus de 100 hectares de bois donc 2 représentants « bois »

Soumettre liste de 24 noms au directeur des services fiscaux :

- 12 titulaires proposés :

AUGUSTE Pascale  
BERNARDIN Audrey  
LAMBERT Stéphanie  
PINCHOT Patricia  
BAILLON Michel  
DEBARGE Mathieu  
LE CLEZIO Yvon  
LEFEBVRE Bruno  
PROASKAT Jean-Luc  
SURY Pascal  
GRAVET François  
DEBRACKELEIRE Alfred

- 12 suppléants proposés :

DUBREUCQ Nicole  
HATTEE Jean-Claude  
DUPONCHEL Sylvie  
LOEUILLET Guy  
CARON Laurent  
BIGANT Pierre  
LAMBERT Edouard  
ROUCHAUSSEE Armand (extérieur)  
KANIUGA Jessy  
BEAU Corinne  
BRETON Didier  
DELAMARRE Jean-Bernard

**Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :**

Réunion le soir

Maire + 4 élus + 4 nommés

Elus :

BERNARDIN Audrey  
SURY Pascal  
PINCHOT Patricia  
DEBARGE Mathieu

Nommés :

LE CLEZIO Fabienne  
COZETTE Frédérique  
LOEUILLET Guy  
HATTEE Danièle

**Commission électorale :**

Réunion le soir

LE CLEZIO Yvon, LEFEBVRE Bruno et SURY Pascal sont proposés pour représenter l'administration.  
AUGUSTE Pascale, PROASKAT Jean-Luc, PINCHOT Patricia sont proposés pour représenter du TGI

**SIRS de Crillon :**

2 titulaires et 2 suppléants (Réunions le soir)

Titulaires

INGLARD Laurent  
DEBARGE Mathieu

Suppléants

LAMBERT Stéphanie  
LEFEBVRE Bruno

**Syndicat des eaux :**

2 titulaires + 2 suppléants (Réunions le matin)

Titulaires

PROASKAT Jean-Luc  
BAILLON Michel

Suppléants

LE CLEZIO Yvon  
BERNARDIN Audrey

**CCPV :**

Réunion le jeudi soir

1 Titulaire le Maire et 1 suppléant Madame LAMBERT Stéphanie

**Syndicat d'Electrification (SE 60) :**

Réunion le matin

1 titulaire : le Maire

Séance levée à 10h45